

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	26 (1954)
Heft:	1
Artikel:	Le poste central de pompiers et de premier secours de Lausanne : du projet à l'exécution
Autor:	Bridel, Georges
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-124260

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DU PROJET A L'EXÉCUTION

par Georges Bridel

DIRECTEUR DE POLICE

Depuis de nombreuses années les différentes commissions de gestion de notre Conseil communal invitaient la Municipalité à étudier la construction d'un poste central pour le service du feu de notre ville.

Il fallait, en effet, se rendre à l'évidence : les installations du Poste permanent de La Palud devenaient notamment insuffisantes. Les locaux occupés par le personnel et le matériel du service du feu étaient trop exigus. Dans le bâtiment communal de La Palud 10, notamment, les ateliers des différents corps de métier étaient les uns sur les autres, mal éclairés et mal ventilés.

Le problème des engins était tout aussi grave : il y en avait trois sous l'Hôtel de Ville, tandis que deux fourgons étaient stationnés dans le garage et que la voiture de premiers secours était laissée à tout vent, faute de place.

Les différentes communications entre les locaux, à La Palud 10, et la distance entre ce bâtiment et les garages entraînaient de grosses pertes de temps lors des alarmes. Les jours de marché, cette situation s'aggravait encore. Quant aux échelles, moto-pompes et matériel électrique, il fallait les chercher préalablement au Vallon, d'où nouvelle perte de temps considérable pour le personnel du Poste permanent.

Le problème méritait donc un examen sérieux et urgent. En effet, le Service du feu, par ses nombreuses interventions, en cas d'incendies, d'inondations, d'aide à la police, de sauvetages, constitue l'un des éléments essentiels du système de sécurité indispensable à une ville de l'importance de la nôtre. Or, le Poste central des pompiers est l'âme même de toute l'organisation locale de défense contre le feu et autres sinistres.

Par ailleurs, la vitesse de propagation du feu, particulièrement dans les ateliers, dépôts et magasins, est considérable et les pompiers doivent absolument pouvoir intervenir dans un délai aussi court que possible pour tâcher de juguler le foyer à sa naissance. Il fallait donc, nous le répétons, que les conditions soient telles que le personnel puisse être toujours prêt à intervenir avec la dernière des rapidités et que le matériel soit centralisé et à disposition immédiate.

Le développement constant de notre cité, l'augmentation des alarmes et l'extension du réseau d'interventions nécessitaient donc une transformation complète des moyens mis à la disposition du Service du feu, les installations actuelles ne permettant plus d'assurer un maximum de sécurité à la collectivité.

• Du reste, une comparaison entre la situation à Lausanne et celle des autres villes suisses d'importance à peu près semblable démontrait à l'évidence le retard regrettable de notre ville dans ce domaine.

En bref, la situation devenait intenable et ne répondait plus du tout aux exigences que l'on est en droit d'attendre d'un poste permanent d'une ville de l'importance de Lausanne.

C'est pourquoi plusieurs commissions, à tour de rôle, ont étudié divers emplacements pouvant convenir à la construction d'un poste central: Royal-Biograph, place du Tunnel, anciens abattoirs, rue de l'Industrie, rue César-Roux, avenue Béthusy.

Ces commissions se sont finalement toutes ralliées à l'emplacement sur lequel nous avons... enfin ! eu le plaisir d'inaugurer, le 12 juillet, notre nouvelle « caserne » : dans la vallée du Flon, en amont du pont Chauderon, à l'endroit exact où se trouvaient les magasins et entrepôts de la fameuse « Récupération », au temps de la dernière guerre.

La première étape, si nous pouvons dire, de cette construction fut l'octroi par le Conseil communal d'un crédit de 25 000 fr. destinés à l'ouverture d'un concours d'architecture, les projets devant être jugés par un jury composé d'architectes et de représentants des autorités.

De son côté, l'Etablissement cantonal d'assurance contribuait à cette dépense par un subside de 6250 fr.

En juillet 1949 la Municipalité pouvait aviser le Conseil communal que les opérations du dit concours étaient terminées et que le jury avait examiné quarante et un projets déposés par les concurrents.

Dans son rapport, le jury se plaît à reconnaître que, dans l'ensemble, le concours a donné de bons résultats. Toutefois il constate que des études complémentaires sont nécessaires pour la réalisation de l'œuvre prévue et déclare que le projet ayant obtenu le premier prix, celui de M. l'architecte René Schmid, peut servir de base à l'étude définitive. En conséquence, le Conseil communal accorde à la Municipalité un crédit de 35 000 fr. pour faire procéder à l'étude complète de la construction du nouveau Poste permanent et, en novembre 1949, un crédit de 3 100 000 fr. pour sa réalisation définitive.

Le bâtiment dont nos pompiers professionnels vont pouvoir dorénavant disposer a été conçu de façon très rationnelle. Par ses conceptions modernes il permettra d'éviter une perte de temps au départ et, par ailleurs, le travail dans les ateliers pourra être mieux organisé et permettra d'effectuer la presque totalité des réparations des véhicules et du matériel.

Pour être complet, ou à peu près, ajoutons qu'« en cours de route », l'Etablissement cantonal d'assurance nous demandait une modification du plan initial des sous-sols. Ceux-ci, primitivement prévus en abris P. A., devaient être entièrement transformés afin de pouvoir servir de logement aux participants des cours cantonaux qui sont prévus dans le nouveau P. P. Cette transformation nécessitait une dépense supplémentaire de 160 000 fr. entièrement à la charge de l'Etat, ce qui conduisit finalement ce dernier à nous accorder un subside de 1 million pour cette nouvelle bâtie.

Et maintenant... certains « vieux » Lausannois vont peut-être verser un pleur sur l'ancien poste de La Palud (une page du « Passé » qui se tourne !). Les badauds pourront moins facilement contempler le départ toujours spectaculaire (surtout les mercredis et samedis matin !) des voitures rouges, porteuses d'espoir et de réconfort. Mais, une fois de plus, il faut « marcher avec son temps ».

Le poste de la Palud est mort ! Vive celui de la vallée du Flon !

*Le directeur de police : BRIDEL.
(La Nouvelle Revue.)*